



Hold up sur les votes

Description

Lors de la présidentielle de 2022, la maire de Strasbourg avait décidé de radier des listes électorales des centaines de Strasbourgeois devenus persona non grata devant leurs urnes.

Face à la colère des électeurs, la municipalité évoquait alors une « **erreur informatique** », qui aurait induit en erreur les services responsables. Des centaines de Strasbourgeois radiés par erreur, privés du droit de vote par erreur, par la faute d'une maire élue par erreur !

Les responsables des bureaux de vote avaient baladé les électeurs vers les bureaux des radiations, au centre administratif de Strasbourg, ou vers le tribunal en leur promettant que « *tout va s'arranger, on vous remettra une note attestant que la ville vous a rayé par erreur, puis il faudra vous rendre au Tribunal d'instance de Strasbourg, ils vous expliqueront.* »

Évidemment, le bureau administratif était injoignable et le tribunal incapable de faire face un dimanche, à une foule d'électeurs en colère prêts à tous les marathons des bureaux pour voter.

En 2022, ne sachant pas que faire au milieu du tohu-bohu du centre administratif, j'avais demandé à Alain Fontanel de me dévoiler la procédure miracle à cet effet. Le président de mon bureau de vote devait, selon Alain Fontanel surpris par ce sale coup barseghien, me réinscrire d'office. De retour à la case départ pour mendier mon droit de vote, je me heurtais à des fonctionnaires rigides, incapables de prendre une décision, impassibles, incolores et inodores.

Au centre administratif nous étions très nombreux, accueillis par un agent territorial qui tentait tant bien que mal d'inventer des arguments pour justifier cette nouvelle aberration de la maire de Strasbourg.

Un des idiots utiles de La Jeanne, bourru et mal élevé, m'avait conduit vers la Sommité du jour, la juriste incontournable du centre administratif, qui, disait-il, m'expliquerait pourquoi, comment, en vertu de, à cause et parce que....

Dans le bureau, la Sommité i gardait le sourire tout en me tournant en bourrique, j'avais eu ce jour le privilège d'entendre en direct toutes sortes de bobards sur la fameuse « erreur informatique. » La Sommité me conseilla alors de lâcher l'affaire et de m'inscrire sur la liste des prochaines législatives en

m'assurant que pour la présidentielle c'était peine perdue.

Tous les protagonistes de cette affaire s'étaient bien gardés de nous parler d'une attestation d'erreur matérielle, (seul motif accepté par le tribunal pour une réinscription), ou de la copie de la lettre de radiation envoyée à l'adresse erronée. Personne ne nous avait informés des papiers à fournir au tribunal de proximité où la vérification du casier judiciaire dure plus d'une petite heure.

Récidive, européennes du 9 juin 2024

Les scènes des élections européennes du 9 juin 2024 sont curieusement semblables aux scènes de la présidentielle 2022. Le 9 juin dernier les élections européennes ont également été marquées à Strasbourg des mêmes scènes de la présidentielle 2022. Les Strasbourgeois encore une fois, se sont vu radiés des listes électorales sans en avoir été informés.

De plus, les bureaux de vote qui ont été déménagés ont été actés par un arrêté préfectoral 10 mois avant la tenue du scrutin. 10 mois où strictement rien n'a été envisagé pour notifier aux électeurs les modifications les concernant.

Comme pour l'élection présidentielle 2022, la mairie prétexte une **erreur informatique** constatée la veille du scrutin, bizarre lorsque l'on sait que selon la loi, les cartes électorales doivent être envoyées aux lecteurs plusieurs semaines avant le scrutin.

L'épisode du 9 juin a été rapporté à temps aux élus de l'opposition qui ont interpellé le cabinet du maire, le vendredi 7 juin.

La répétition de ces **erreurs informatiques** à chaque élection paraît de plus en plus suspecte aux yeux des électeurs qui se plaignent d'avoir été privés de leur droit de vote.

L'opposition saura-t-elle dénoncer ces pratiques, arrogantes, malhonnêtes et déplorables, ne permettant pas aux personnes concernées de se défendre?

Dans l'urgence, la maire de Strasbourg ne pouvait-elle pas jouer son rôle et faire appliquer des directives immédiates ? Il est impensable qu'avec les innombrables moyens de communications que nous avons, à fortiori à la mairie de Strasbourg, que les électeurs n'aient pas reçu un mail, une lettre postale, une information par la presse locale, les informant d'une autre **erreur informatique**, d'autant plus impensable, qu'il y a eu d'autres exemples de radiations de masse...

Mais compter sur le bon sens et la bienveillance de cette municipalité tient de l'utopie.

Le Torchis

Categorie

1. Région

date créée

28 juin 2024